

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-3998

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Huitième série de modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Sept séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté et le Bureau :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004 entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC,
- la troisième, en date du 15 novembre 2004 entraînant une diminution globale des travaux de 44 030,98 € TTC,
- la quatrième, en date du 14 mars 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 1 078 904,07 € TTC,
- la cinquième, en date du 11 juillet 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 662 585,94 € TTC,
- la sixième, au conseil de Communauté en date du 19 décembre 2005 et au Bureau en date du 12 décembre 2005 entraînant une augmentation globale de travaux de 1 474 925,67 € TTC,
- la septième, au conseil de Communauté en date du 23 janvier 2006 et au Bureau en date du 9 janvier 2006, entraînant une augmentation globale de travaux de 742 273,16 € TTC.

L'objet de ce rapport est, d'une part, de présenter quinze nouvelles fiches modificatives au projet qui ont des impacts sur treize marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 423 042,98 € TTC, d'autre part, d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux dont les montants sont inférieurs à 3 M€, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des économies faites lors de la consultation des entreprises, cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

Ces modifications sont les suivantes :

- la modification de l'agencement intérieur de la zone exposition (liaison foyer 2000 et foyer 4500),
- la modification des gardes-corps et mains courantes,
- l'amélioration de l'isolation phonique dans la zone administration,
- la modification des gaines dans le local gradateur,
- la ventilation haute des gaines ascenseurs,
- la modification des ventilations des différents locaux techniques au niveau de la mezzanine,
- la modification du réseau eau glacée de la zone VIP,
- la modification de l'éclairage et de l'équipement de la passerelle au-dessus de la scène,
- les diverses modifications mineures du système de sécurité incendie,
- la rehausse de la gaine technique de la zone concernant la mezzanine des bureaux situé en amont,
- le bilan des équipements sanitaires,
- le percement pour le compte de Lyon Parc Auto,
- les travaux d'adaptation dus aux mises au point techniques en chauffage, climatisation, désenfumage,
- la fourniture et l'installation de seize écrans de signalétique dynamique,
- les compléments de travaux issue de secours de l'hôtel.

Les lots impactés dont les montants sont inférieurs à 3 M€ sont les suivants :

- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre - marché n° 030 573 G
 - . groupement : Sud-est plâtre-Pare,
 - . montant initial du marché : 1 307 947,51 € TTC,
 - . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 : 1 382 445,45 € TTC,
 - . incidence financière : + 13 098,01 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 1 395 543,46 € TTC ;
- lot n° 21 : portes et châssis coupe-feu - marché n° 030 628 R
 - . groupement : Tyco FCF-Meyvaert,
 - . montant initial du marché : 832 011,99 € TTC,
 - . montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1, 2 et 3 : 974 392,32 € TTC,
 - . incidence financière : + 17 987,17 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 992 379,49 € TTC ;
- lot n° 23 : serrurerie-métallique intérieure - marché n° 030 512 Q
 - . groupement Lenoir-Giraud,
 - . montant initial du marché : 1 774 150,84 € TTC,
 - . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 1 969 287,81 € TTC,
 - . incidence financière : + 72 031,49 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 2 041 319,30 € TTC ;
- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux - marché n° 030 589 Z
 - . groupement : Paré-Botta,
 - . montant initial du marché : 798 044,44 € TTC,
 - . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 776 825,89 € TTC,
 - . incidence financière : + 3 921,98 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 780 747,87 € TTC ;
- lot n° 29 : plomberie-sanitaires-RIA - marché n° 030 559 R
 - . groupement Christin-Cerniaut,
 - . montant initial du marché : 2 603 390,79 € TTC,
 - . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 2 734 169,48 € TTC,
 - . incidence financière : + 13 493,27 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 2 747 662,75 € TTC ;

- lot n° 30 : protection incendie - marché n° 030560 S

- . titulaire : TPI,
- . montant initial du marché : 850 356,00 € TTC,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2 et 3 : 879 060,00 € TTC,
- . incidence financière : - 12 019,80 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 867 040,20 € TTC ;

- lot n° 34 : système sécurité incendie - marché n° 030469 T

- . groupement Roiret-SDEL-Cegelec,
- . montant initial du marché : 711 620,00 € TTC,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 711 977,32 € TTC,
- . incidence financière : + 1 196,00 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 713 173,32 € TTC ;

- lot n° 35 : gestion technique du bâtiment - marché n° 030540 W

- . titulaire : Honeywell,
- . montant initial du marché : 268 518,45 € TTC,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2 et 3 : 269 236,05 € TTC,
- . incidence financière : + 2 571,40 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 271 807,45 € TTC ;

- lot n° 55 : équipement audiovisuel - marché n° 040 621 D

- . titulaire : Ness,
- . montant initial du marché : 1 396 739,47 € TTC,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2 et 3 : 1 461 162,70 € TTC,
- . incidence financière : + 74 123,95 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 535 286,65 € TTC ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres le 27 janvier 2006 et notamment l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres sur les avenants aux lots n° 14, 21, 23, 29 et 55 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre - marché n° 030 573 G

- . groupement Sud-est plâtre-Pare,
- . montant initial du marché : 1 307 947,51 € TTC,
- . montant de l'avenant : + 13 098,01 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 395 543,46 € TTC au lieu de 1 382 445,45 € TTC ;

- lot n° 21 : portes et châssis coupe-feu - marché n° 030 628 R

- . groupement : Tyco FCF-Meyvaert,
- . montant initial du marché : 832 011,99 € TTC,
- . montant de l'avenant : + 17 987,17 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 992 379,49 € TTC au lieu de 974 392,32 € TTC ;

- lot n° 23 : serrurerie-métallique intérieure - marché n° 030 512 Q

- . groupement Lenoir-Giraud,
- . montant initial du marché : 1 774 150,84 € TTC,
- . montant de l'avenant : + 72 031,49 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 041 319,30 € TTC au lieu de 1 969 287,81 € TTC ;

- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux - marché n° 030 589 Z
 - . groupement Paré-Botta,
 - . montant initial du marché : 798 044,44 € TTC,
 - . montant de l'avenant : + 3 921,98 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 780 747,87 € TTC au lieu de 776 825,89 € TTC ;

- lot n° 29 : plomberie-sanitaires-RIA - marché n° 030 559 R
 - . groupement Christin-Cerniaut,
 - . montant initial du marché : 2 603 390,79 € TTC,
 - . montant de l'avenant : + 13 493,27 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 2 747 662,75 € TTC au lieu de 2 734 169,48 € TTC ;

- lot n° 30 : protection incendie - marché n° 030560 S
 - . titulaire : TPI,
 - . montant initial du marché : 850 356,00 € TTC,
 - . montant de l'avenant : - 12 019,80 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 867 040,20 € TTC au lieu de 879 060,00 € TTC ;

- lot n° 34 : système sécurité incendie - marché n° 030469 T
 - . groupement : Roiret-SDEL-Cegelec,
 - . montant initial du marché : 711 620,00 € TTC,
 - . montant de l'avenant : + 1 196,00 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 713 173,32 € TTC au lieu de 711 977,32 € TTC ;

- lot n° 35 : gestion technique du bâtiment - marché n° 030540 W
 - . titulaire : Honeywell,
 - . montant initial du marché : 268 518,45 € TTC,
 - . montant de l'avenant : + 2 571,40 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 271 807,45 € TTC au lieu de 269 236,05 € TTC ;

- lot n° 55 : équipement audiovisuel
 - . titulaire : Ness,
 - . montant initial du marché : 1 396 739,47 € TTC,
 - . montant de l'avenant : + 74 123,95 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 1 535 286,65 € TTC au lieu de 1 461 162,70 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - compte 231 310 - fonction 0824 - opérations n° 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,